

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-verbal de la séance du conseil communal
du **22 juin 2026 à 19 heures**, à la salle du Conseil communal de Paudex

Le Président

Ouvre la séance à 19h00.

Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier.

Le Conseil étant constitué de 41 membres, le quorum est fixé à 22.

*

1. APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES

Conseillers, Conseillères absent(e)s, excusé(e)s

Mmes Laurence Crot et Anne-Aymone Schoenholzer

MM. Xavier de Landerset et Paul Millet

Conseillers, Conseillères absent(e)s, non-excuse(e)s

MM. Dieter Graser, Michel Isaia, Alexandre La Fuente

33 Conseillers et Conseillères sont présents, 4 sont excusés et 3 sont absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

*

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président Présente l'Ordre du jour.

M. Desbaillets Se dit surpris de ne pas avoir vu la lecture du rapport de gestion à l'ordre du jour.

Le Président Répond qu'il est prévu de le lire sous le préavis 03-2026 traitant des comptes 2025.

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

*

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026

Le Président Soumet le procès-verbal du 11 mai 2026 pour approbation aux membres qui est accepté à l'unanimité.

*

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président *Remerciements*

Remercie la secrétaire sortante d'avoir prolongé son mandat d'une année et annonce que Mme Aphrodite Albanis reprendra cette fonction à la prochaine législature.

Remercie également personnellement chaque membre du Conseil pour leur engagement et la confiance qu'ils lui ont témoignée en sa qualité de Président du conseil ces deux dernières années

Nouveaux-élus

Le 1^{er} juin s'est déroulée une séance d'information à l'intention des nouveaux élus pour expliquer le fonctionnement du Conseil et le 8 juin a eu lieu l'Assermentation des nouveaux élus.

Félicite les élus des Commissions, des associations intercommunales et du Bureau, lequel sera présidé par Daniel Zahnd.

Votations

Passé en revue le résultat des dernières votations :



Votation cantonale du 14 juin 2026 Procès-verbal communal Statut complet : Paudex

Formule 1

14.06.2026
12:45

Page 1 de 2

Commune : Paudex

Electeurs inscrits : 820

Cartes de vote reçues : 483

N° : 01 Objet : Initiative constitutionnelle «salaire minimum cantonal»

Taux de participation : 58.90 %

BULLETINS	
Rentrés	483
Nuls	16
Valables (dont blancs)*	467
Blancs	18

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		
Oui	216	46.25 %
Non	233	49.89 %
Blancs	18	3.85 %

Statut : refusé



Votation cantonale du 14 juin 2026 Procès-verbal communal Statut complet : Paudex

Formule 1

14.06.2026
12:45

Page 2 de 2

BULLETINS	
Rentrés	483
Nuls	17
Valables (dont blancs)*	466
Blancs	4

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages initiative		
Sans réponse	8	1.72 %
Oui	206	44.21 %
Non	248	53.22 %
Blancs	4	0.86 %

Statut initiative : refusée

Suffrages contre-projet		
Sans réponse	22	4.72 %
Oui	222	47.64 %
Non	218	46.78 %
Blancs	4	0.86 %

Statut contre-projet : accepté

Suffrages Q. subsidiaire		
Sans réponse	33	7.08 %
Initiative	185	39.70 %
Contre-projet	244	52.36 %
Blancs	4	0.86 %

Préférence : Contre-projet



**Votation fédérale du 14 juin 2026
Procès-verbal communal
Statut complet : Paudex**

Formule 1
14.06.2026
12:48
Page 1 de 2

Commune : Paudex

Electeurs inscrits : 820

Cartes de vote reçues : 483

N° : 01 Objet : Initiative pour la durabilité

Taux de participation : 58.90 %

BULLETTINS	Rentrés	483
	Blancs	6
	Nuls	3
	Valables	474

Suffrages		
Oui	164	34.60 %
Non	310	65.40 %

Statut : refusé

N° : 02 Objet : Loi fédérale sur le service civil (LSC)

Taux de participation : 58.90 %

BULLETTINS	Rentrés	483
	Blancs	5
	Nuls	7
	Valables	471

Suffrages		
Oui	231	49.04 %
Non	240	50.96 %

Statut : refusé

*

5. PREAVIS MUNICIPAL 02-2026 – PROJET DE PASSERELLE DE MOBILITE DOUCE SUR LE VIADUC CFF DE ROCHETTAZ

Le Président

Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a reçu copie le 21 juin 2026. Il invite M. Zahnd, Président de ladite Commission, à le lire.

M. Zahnd

Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui se rallient à l'avis de la Municipalité. La Commission des finances propose d'accepter le préavis 02-2026 tel que présenté.

Le Président

Remercie M. Zahnd pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Fait état du rapport de la Commission ad hoc, dont chaque conseiller a reçu copie le 21 juin 2026 et invite M. Baer, Président de ladite Commission, à en donner lecture.

M. Baer

Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui se rallient à l'avis de la Municipalité. La Commission ad hoc propose d'accepter le préavis 02-2026 et l'octroi du crédit, mais demande aux Communes concernées de négocier au plus vite la réalisation des servitudes nécessaires.

Le Président

Remercie M. Baer pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

M. Chaubert

Informe les membres que la Confédération a validé l'octroi de la subvention. La part fédérale est ainsi garantie. Il précise qu'il reste désormais à obtenir la part cantonale, laquelle découle directement de la décision fédérale.

Le Président

Ouvre la discussion.

Sans remarque ou autre question de la part de l'assemblée, invite le Conseil communal à passer au vote sur les conclusions du préavis 02-2026 dont la teneur est la suivante:

- dans sa séance du 22 juin 2026,
- vu le préavis n° 02-2026 de la Municipalité,
- vu / ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- vu / ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer un crédit de CHF 39'000.00 TTC destiné à financer les études d'ouvrage pour la création d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la Bourse communale,
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant selon les normes en vigueur.

Donne lecture de la décision :

- ✓ 32 acceptations
- ✓ 1 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le préavis 02-2026 est accepté.

*

6. PREAVIS 03-2026 – COMPTES 2025

M. Kethari

Souhaite savoir si les membres acceptent la participation de Mme Ravessoud, boursière communale.

Aucun membre ne s'y oppose.

Le Président

Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a reçu copie le 21 juin 2026. Il invite M. Zahnd, Président de ladite Commission, à le lire.

M. Zahnd

Demande aux membres si, par gain de temps, une lecture partielle de ce rapport est approuvée. Puisqu'aucun membre ne s'y oppose, en donne une lecture synthétisée. Au terme de celui-ci, la Commission des finances conclut en se ralliant à l'avis de la Municipalité et propose d'accepter les comptes de l'exercice 2025.

Termine en remerciant Mme Ravessoud pour la qualité de son travail.

Le Président

Remercie M. Zahnd pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Fait état du rapport de la Commission de gestion dont chaque conseiller a reçu copie le 21 juin 2026. Il invite M. Desbaillets, Président de ladite Commission, à le lire.

M. Desbaillets

Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui recommandent à la Municipalité d'élaborer et adopter formellement un document de vision stratégique communale – probablement par consolidation des documents existants (document M. Spring, étude MICROGIS, charte d'aménagement) – qui servirait de référence à l'ensemble des acteurs de la Commune. Ce document devrait couvrir entre autres :

- La politique d'urbanisme et le type de développement souhaité ;
- Les objectifs démographiques et les mesures pour favoriser l'installation de familles. Par exemple : consolidation des obligations de place de jeu en un parc public sur les hauts de la commune ;
- Les principes directeurs pour exercer la marge d'appréciation dans l'intérêt général ;
- Un cadre pour la gestion des recours et des oppositions, réduisant les conflits.
- La transition énergétique, les infrastructures (routes, pistes cyclables, réseaux d'eaux et d'électricité).
- Les transports publics (notamment liaison Nord – Sud),

- Les services aux seniors (la réalisation prévue dans le bâtiment communal des Côtes St-Maire d'un centre d'accueil temporaire et d'appartements « adaptés » pourra y figurer en bonne place). La Commission note que des idées et réflexions existent déjà au sein de la Municipalité, et elle l'encourage vivement à les consolider dans un document officiel en mandant, au besoin, des professionnels du domaine. Celui-ci devrait être accessible à l'ensemble du personnel communal et, si possible, aux habitants. Tout en relevant le besoin de développer une vision pour la Commune, la Commission de gestion salue la gestion rigoureuse de la Municipalité, malgré le peu de moyens laissés à disposition par le canton.

Le Président

Remercie M. Desbaillets pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Passe en revue les comptes chapitre par chapitre :

Rapport administration & Finances (pages 2 à 12)

Aucune intervention

Chapitre 1 - administration générale (pages 13 à 15)

Aucune intervention

Chapitre 2 - finances (pages 16 & 17)

Aucune intervention

Chapitre 3 - Domaines et bâtiments (pages 18 à 20)

Aucune intervention

Chapitre 4 - travaux (page 21 à 24)

Aucune intervention

Chapitre 5 - services instruction publique et culte (pages 25 & 26)

Aucune intervention

Chapitre 6 - Police (pages 27 & 28)

Aucune intervention

Chapitre 7 - Sécurité sociale (page 29)

Aucune intervention

Chapitre 8 - Services industriels (page 30 & 31)

Aucune intervention

Renseignements complémentaires - (pages 32 à 39)

Aucune intervention

Le Président

Sans remarque ou autre question de la part de l'assemblée, invite le Conseil communal à passer au vote sur les conclusions du préavis 03-2026 dont la teneur est la suivante:

- dans sa séance du 22 juin 2026,
- vu le préavis municipal n° 03-2026 de la Municipalité du 19 mai 2026,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2025 et son annexe tels que présentés
2. d'en donner décharge aux organes responsables.

Donne lecture de la décision :

- ✓ 33 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le préavis 03-2026 est accepté à l'unanimité.

M. Kehtari

Remercie les membres pour leur confiance ainsi que Mme Ravessoud pour la tenue rigoureuse des comptes, qui a également été relevée par les réviseurs.

*

7. PREAVIS 04-2026 – COMPTEURS ELECTRIQUES – DEPLOIEMENT DE SYSTEME DE MESURE INTELLIGENTS

Le Président

Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a reçu copie le 21 juin 2026. Il invite M. Zahnd, Président de ladite Commission, à le lire.

M. Zahnd

Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui se rallient à l'avis de la Municipalité. La Commission des finances propose d'accepter le préavis tel que proposé.

Le Président

Remercie M. Zahnd pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Fait état du rapport de la Commission ad hoc dont chaque conseiller a reçu copie le 21 juin 2026. Il invite Mme Naudin, Membre de ladite Commission, à le lire.

Mme Naudin

Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui proposent d'accepter le préavis 04-2026.

Le Président

Remercie Mme Naudin pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

M. Kehtari

Donne quelques indications concernant l'impact financier de ce préavis de mesures de système intelligent par client.

L'impact financier du déploiement de ces compteurs représente une augmentation d'environ CHF 3.70 par mois soit moins de 2 centimes pour un ménage moyen qui consomme 2500 kwh/an.

Précise que le tarif de l'électricité 2026 tient compte de 75% de cette augmentation, c'est pourquoi l'abonnement est passé de CHF 5.50 à CHF 7.80. Malgré cette augmentation, le tarif 2026 représente une baisse moyenne de 5% du tarif global de l'électricité.

Ajoute enfin que les normes en vigueur pour le matériel électrique admettent un amortissement de 10 à 15 ans sur les compteurs intelligents. La Municipalité effectue actuellement des calculs pour les soumettre à l'ELCOM afin de déterminer la durée d'amortissement à prévoir.

Le Président

Ouvre la discussion.

M. Desbaillets

Souhaite obtenir des clarifications sur ce que couvrent les frais de location du compteur.

M. Kehtari

Rappelle que, depuis le 1er janvier 2026, l'ELCOM exige que les frais de mesure soient présentés séparément. Ces frais comprennent, d'une part, les investissements (objet du présent préavis) et, d'autre part, les coûts d'exploitation, les compteurs transmettant les données à une plateforme qui génère ensuite la facturation.

Le Président

Sans remarque ou autre question de la part de l'assemblée, invite le Conseil communal à passer au vote sur les conclusions du préavis 04-2026 dont la teneur est la suivante:

- dans sa séance du 22 juin 2026,
- vu le préavis municipal n° 04-2026,
- vu / ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- vu / ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder un crédit de CHF 530'000.00 HT destiné à financer le déploiement de systèmes de mesure intelligents,
2. d'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale ou de recourir à un emprunt,
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense selon les normes en vigueur.

Donne lecture de la décision :

- ✓ 32 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 3 abstentions

Le préavis 04-2026 est adopté à la majorité

M. Kehtari

Remercie les membres d'avoir accepté ce préavis et précise que ces compteurs seront déployés dès cet automne.

*

8. **PREAVIS 05-2026 – RENOVATION BORDINETTE 12BIS, EXTENSION UAPE, CREDIT D'ETUDES**

Le Président

Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a reçu copie le 21 juin 2026. Il invite M. Zahnd, Président de ladite Commission, à le lire.

M. Zahnd

Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui se rallient à l'avis de la Municipalité. La Commission des finances propose d'accepter le préavis 05-2026 tel que proposé.

Le Président

Remercie M. Zahnd pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Fait état du rapport de la Commission ad hoc dont chaque conseiller a reçu copie le 21 juin 2026. Il invite M. Nucci, Président de ladite Commission, à le lire.

M. Nucci

Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui proposent d'accepter le préavis 05-2026.

Le Président

Remercie M. Nucci pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Avant d'ouvrir la discussion, rappelle aux Présidents et membres des différentes Commissions, de signer les rapports fournis.

Sans remarque ou autre question de la part de l'assemblée, invite le Conseil communal à passer au vote sur les conclusions du préavis 05-2026 dont la teneur est la suivante:

- dans sa séance du 22 juin 2026,
- vu le préavis de la Municipalité n° 05-20026,
- vu / ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- vu / ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer un crédit de CHF 186'000.00 TTC destiné à financer les études pour l'extension de l'UAPE dans le bâtiment situé à la route de la Bordinette 12 bis,
2. d'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale ou de recourir à un emprunt,
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant selon les normes en vigueur.

Donne lecture de la décision :

- ✓ 33 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le préavis 05-2026 est accepté à l'unanimité.

9. LECTURE DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'URBANISME

Président

Invite M. Hofmann, Président la Commission précitée à lire le rapport.

M. Hofmann

Regrette d'informer les membres que la Commission ne s'est pas réunie durant l'année écoulée.

Rappelle que, selon l'art. 44 du Règlement du Conseil communal, la Commission doit informer le Conseil au moins une fois par an. Il indique que cette obligation n'a pas été remplie, la Commission considérant que c'était à la Municipalité de la convoquer, comme le mentionne le second alinéa de l'art. 44 du Règlement du CC.

Relève également que la Commission n'a reçu aucune convocation, alors même qu'elle avait demandé dans son rapport 2025 à être réunie plus régulièrement.

Souligne enfin que la Commission municipale d'urbanisme s'est réunie à de nombreuses reprises sans que la Commission consultative ne soit informée ou invitée.

Conformément aux conclusions du rapport, la Commission consultative d'urbanisme formule les demandes suivantes pour la prochaine législature :

- Être convoquée régulièrement par la Municipalité, au minimum une à deux fois par an, et davantage si nécessaire.
- Participer périodiquement aux séances de la Commission municipale d'urbanisme, également une à deux fois par an.
- Désigner un représentant permanent de la Commission consultative auprès de la Commission municipale d'urbanisme.

M. Spring

Confirme qu'un malentendu est à l'origine de l'absence de convocation de la Commission consultative d'urbanisme au cours de l'année écoulée et que ce point sera amélioré pour l'année suivante.

Précise toutefois qu'aucune modification n'est intervenue sur les modifications de plans de quartiers depuis l'entrée en vigueur du PACOM et qu'aucune évolution significative n'est à signaler concernant les constructions communales.

Ajoute qu'aucun projet d'envergure susceptible de modifier le paysage de la Commune n'est actuellement en cours, ce qui explique en partie l'absence d'informations transmises durant l'année.

M. Hofmann

Remercie M. Spring pour cette précision.

Relève le nombre important de séances tenues entre la Municipalité et la Commission municipale d'urbanisme au cours de l'année. Il indique que cette fréquence soutenue de réunions explique son souhait, pour la prochaine législature, que la Commission consultative d'urbanisme puisse être associée à ces travaux et participer ponctuellement aux séances de la Commission municipale d'urbanisme.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Président

Demande aux Municipaux s'ils souhaitent prendre la parole

Mme Martin

Réseau d'accueil PPBL

Ce réseau d'accueil actuellement hébergé à Pully par la Direction Jeunesse & Affaires sociales a montré ses limites. Un audit a été mené afin d'évaluer son fonctionnement et ses besoins.

Un préavis sera soumis cet automne en vue du redimensionnement et de la restructuration de ce réseau, afin d'assurer un dispositif plus adapté aux réalités actuelles.

M. Chaubert

Prend la parole pour remercier les membres du Conseil de la confiance qui lui a été accordée durant l'exercice de sa fonction puis rend un hommage particulier à Mme Martin, qu'il remercie pour ses nombreuses qualités et son engagement constant tout au long de ses années de service.

Invite ensuite chacun des Municipaux à s'exprimer à leur tour, afin qu'ils puissent également rendre hommage au travail accompli par Mme Martin durant ces quinze dernières années.

Mme Martin

Remercie ses collègues pour cet hommage et souhaite à son successeur, Robin Lemmel, autant de plaisir dans cette fonction que celui qu'elle a eu.

Le Président

Ajoute que, lors de la passation de dossier, il a pu constater que Mme Martin était connue de tous de par son implication dans la vie sociale de la Commune.

*

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSES

Le Président

Demande à l'assemblée si quelqu'un désire prendre la parole.

M. Weber

Revient sur le projet CAMAC 241668, lequel prévoit la construction de trois immeubles autour du Château de Bochat.

Souhaite obtenir des précisions sur plusieurs aspects du projet détaillés ci-après :

- Accessibilité routière
- Stationnement et trafic
- Impact sur les voies d'accès
- Sécurité des piétons

Demande en particulier si la Municipalité a la possibilité de solliciter un complément d'enquête afin de clarifier les points susmentionnés.

M. Chaubert

Répond que le projet sera suivi de près et que toutes les questions soulevées, notamment dans les oppositions, seront traitées.

M. Spring

La Municipalité a demandé au promoteur de réaliser un trottoir sur ses parcelles, avec l'objectif de pouvoir prolonger cet aménagement sur d'autres parcelles afin d'assurer une continuité piétonne sécurisée.

Concernant la circulation, précise que les études disponibles présentent des chiffres divergents. Les experts en trafic seront chargés de déterminer les éléments techniques nécessaires pour évaluer correctement l'impact du projet.

Précise que des compléments ont été demandés depuis une année pour obtenir une amélioration du projet.

La Municipalité s'attend à recevoir des oppositions lors de la mise à l'enquête. Il lui appartiendra de délivrer ou non le permis de construire, en fonction des éléments recueillis et des réponses apportées aux préoccupations soulevées.

M. Hofmann

Félicite la Municipalité pour la rédaction du Coqadit, saluant la qualité de ce journal puis formule les questions suivantes.

- L'habillage des conteneurs de la place du 1er août aurait, selon ce qui a été annoncé en mars dernier, dû être réalisé d'ici l'été et s'étonne de n'avoir encore rien remarqué à ce sujet. Demande si ce projet a été avorté ou ce qu'il en est.
- S'interroge sur l'absence de banc dans la cabine vestiaire de la Pierre-Ronde qui serait, selon lui, fort utile notamment pour les personnes plus âgées.
- Concernant le tri des déchets, revient sur ce qui est permis de mettre dans le PET. Il a remarqué que de plus en plus de barquettes sont estampillées PET et souhaite savoir si elles peuvent être jetées dans le même conteneur.
- Souhaite enfin savoir où en est la modification de la porte sud du caveau pour sa mise en conformité au feu.

Mme Dillner-Reichen

Concernant l'habillage du conteneur, le matériel a été acheté. Les travaux devraient être achevés dans un mois.

Ajoute qu'un banc pour la cabine vestiaire est en cours de production.

Précise que le conteneur à PET est exclusivement réservé aux bouteilles estampillées, mais pas aux barquettes, même celles où le sigle PET est mentionné.

M. Spring

Répond au sujet de la porte du caveau qu'une proposition pour sa mise en conformité a été reçue, mais s'est avérée trop chère.

D'autres demandes d'offres sont en cours.

Mme Ruegger

Revient sur le projet des Côtes St-Maire et relève une incohérence entre les documents mis à l'enquête. L'avis d'enquête mentionne 26 logements d'utilité publique avec un centre d'accueil, tandis que le descriptif des travaux fait état d'une construction de 14 logements.

S'interroge sur cette divergence et souhaite savoir si le projet est désormais fixé du fait de sa mise à l'enquête, ou si le Conseil communal pourra encore intervenir, comme cela avait été annoncé précédemment.

M. Spring

Répond que le conseil aura bien son mot à dire. Les deux étages supérieurs ne sont pas prévus en LUP et tout reste ouvert pour les deux étages du haut qui seront en loyers libres.

M. Kehtari

Ajoute que lorsque le crédit de construction sera présenté, différents calculs de rentabilité seront présentés.

M. Viand

Relève, concernant les travaux liés à la réalisation des Côtes St-Maire, que la fermeture du trottoir et la démolition du mur ont entraîné un manque de visibilité au niveau du passage piéton permettant de traverser la route.

Signale également qu'en lien avec l'arrêt de bus, les piétons doivent effectuer un détour important pour traverser la route, en passant par le passage piéton situé à proximité de l'église.

Souhaite enfin savoir si le trottoir du côté communal sera également refait dans le cadre du projet.

M. Spring

Indique que la destruction du mur a effectivement entraîné un blocage de l'accès au trottoir, mais que cette intervention a été réalisée en coordination avec la police.

Précise que l'aménagement du front de rue aux Côtes St-Maire sera qualitativement amélioré une fois les travaux terminés. Il reconnaît que quelques désagréments sont inévitables durant la phase de chantier, mais assure prendre la remarque de M. Viand en considération

Mme Naudin

Souhaite savoir si la Municipalité veille à une cohérence esthétique entre les immeubles, afin d'éviter la création de quartiers bigarrés.

Relève ensuite que certaines communes mettent à disposition des racks à paddles pour leurs habitants et demande si Paudex envisage une mesure similaire pour les Paudézans.

M. Spring

Confirme que les constructeurs doivent soumettre les teintes envisagées pour leurs projets, ce qui permet à la Municipalité d'exercer un contrôle.

Précise toutefois que la tendance actuelle est plutôt sobre, ce qui limite les risques de « patchwork » visuel.

M. Baer

Estime que le nouveau projet situé sous le Château de Bochat, tel que proposé risque de défigurer le site.

M. Spring

Rappelle que lors de la procédure de plan d'affectation, aucune opposition n'avait été déposée.

Ajoute que tous les gabarits ne sont pas de nature à masquer le Château de Bochat, ce qui limite l'impact visuel du projet.

M. Esteve

indique que, dans le cadre de son opposition, il a recensé l'ensemble des bâtiments construits en zone de moyenne densité, et que tous étaient de dimensions inférieures au projet actuellement mis à l'enquête.

M. Spring

Souligne que les zones de faible ou moyenne densité sont définies au niveau cantonal et que le droit d'opposition appartient à chacun.

Ajoute également que si la Commune refuse un projet conforme aux normes, le constructeur peut saisir le Tribunal, ce qui limite la marge de manœuvre communale.

Mme Martin

Revient sur la question des racks à paddles. Elle indique que la Municipalité n'a jusqu'à présent pas estimé que la Commune était suffisamment grande pour justifier une telle installation. Toutefois, si une réelle demande devait émerger, cette possibilité sera étudiée.

Le Président

Lève la séance à 21h36 et indique que M. Daniel Zahnd enverra un courriel pour la séance supplémentaire qui ouvrira la prochaine législature.

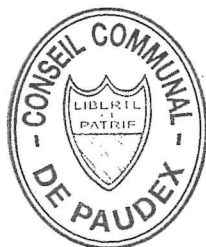
M. Chaubert

Remercie les membres du Conseil pour leur confiance et invite l'assemblée à partager un apéritif dînatoire.

Le Président

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Robin Lemmel



La Secrétaire

A blue ink signature with multiple loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nathalie Wolf

